

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008

Publication : **29 DEC. 2008**



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-14-6-2

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

C051

GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable, dans le cadre de la démarche GERPLAN :
 - à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la requalification écologique et paysagère d'une partie de la zone industrielle Est à Cernay, pour un montant de 3.460 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la communauté de communes du Pays de Thann pour la promotion d'un nouveau marché paysan à Aspach-le-Bas, pour un montant de 1.242 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - au SIVOM Pays de Brisach pour le fleurissement de parcelles communales ainsi que la campagne de sensibilisation associée, pour un

montant respectif de 9.864 € et de 3.217 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74 et au 65/65734/F738.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions